

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-09-25-019

Séance du 25 septembre 2024

Date de convocation : 18 septembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 18 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – EXCUSES - ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	P	
Mustafa SARIKAYA	P		Carine MOUSTAUD	A	R. BERTRAND
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	A	
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	A	F. CREVOLA	Anne PIRAT	P	
Christian PRADIER	P		Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	A. FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	L. RAVEROT
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	A	C. GUILLEMOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne PIRAT

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 20

Pouvoirs : 5

Quorum : 14

Objet : FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°2-2024 : crédits supplémentaires

Rapporteur : Aurore SAMIER, cinquième Adjointe

Aurore SAMIER, adjointe en charge des Finances, indique qu'une décision modificative du budget municipal est nécessaire pour les crédits supplémentaires au chapitre 041, en dépenses et recettes d'investissement afin de procéder aux écritures d'intégration annuelles, pour un montant de 234.43 €, selon le tableau suivant :

Imputation	OUVERT	REDUIT
D I 041 2151 OPFI 01 (ordre)	234,43	
R I 041 2033 OPFI 01 (ordre)	234,43	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	234,43	
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	234,43	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20240925-2024-09-25-019-DE
Date de réception préfecture : 27/09/2024

Les modifications du budget portent sur la section d'investissement comme suit en dépenses :

- Crédits supplémentaires au chapitre 041 pour 234.43 €

Les modifications du budget portent sur la section d'investissement comme suit en recettes :

- Crédits supplémentaires au chapitre 041 pour 234.43 €

Ainsi, ces modifications portent le montant du budget d'investissement, équilibré en dépenses et recettes, à 2 436 526.57 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et plus particulièrement l'article L 1612-11,

Vu la délibération 2024-04-10-12 du Conseil municipal en date du 10 avril 2024 approuvant le budget 2024 de la commune,

Considérant la nécessité de procéder aux ouvertures de crédits tels que figurant dans le tableau comptable ci-dessus pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables indispensables à l'activité de la ville.

Madame La Maire invite le conseil municipal à délibérer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 3 abstentions et 22 pour, décide :

- **D'APPROUVER** la décision modificative portant sur des crédits supplémentaires selon le tableau présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme

Je certifie que le présent acte

a été publié ou notifié selon

les règlements en vigueur

La Maire, Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20240925-2024-09-25-019-DE
Date de réception préfecture : 27/09/2024